CDEN DU 12 MARS 2021
Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les Maires et représentants des communes,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le **SNALC**, syndicat représentatif, demande avec une grande urgence à ce que, collectivement, nous tirions toutes et tous les leçons des événements tragiques face auxquels, à l'époque, toute la communauté éducative s'est pourtant élevée.

Le **SNALC** a toujours défendu une conception universaliste de l'enseignement, de l'école au supérieur. S'il est possible, normal et même sain d'exprimer des désaccords, le développement de l'esprit critique auquel nous aspirons pour nos élèves et étudiants ne peut avoir lieu dans une ambiance de dénonciation et de chasse aux sorcières.

Le **SNALC** apporte et apportera toujours son soutien par défaut aux personnels mis en cause de façon personnelle et publique. L'emballement médiatique qui a lieu dans ce type d'affaires — comme c'est le cas ces jours-ci à l'IEP de Grenoble — est une machine infernale qui fait de nos collègues des cibles.

Il convient qu'à tous les niveaux hiérarchiques, la réponse soit claire face à ces mises en cause et à leur inacceptable *modus operandi*. Tant à l'Éducation nationale que dans le Supérieur, notre système contient tous les outils pour traiter ces situations dans un cadre légal et règlementaire, où la parole de chaque personne peut être reçue et entendue. C'est ce qui fait de notre société une société fondée sur le droit et non sur la force, sur la justice et non sur la vengeance.

Le **SNALC** rappelle à l'ensemble des personnels que les désaccords entre nous sont de peu d'importance face à ce que nous nous devons de défendre en commun.

Le **SNALC** s'oppose vigoureusement à la volonté du ministère de créer la fonction de professeur référent (PRE).

Sur le papier, ces derniers devraient assurer un « suivi individuel renforcé » de petits groupes d'élèves. Dans les faits, chaque lycée général pourra décider soit de remplacer les professeurs principaux par ces professeurs référents, soit de faire cohabiter les deux avec un nombre variable de référents, soit de rester avec les seuls professeurs principaux. Pour combien d'élèves ? Pour quelle indemnité ? Mystère et sac de nœuds !

Le **SNALC** a clairement dit que la création de cette mission n'est rien de plus qu'une tentative de faire fonctionner au forceps une réforme qui détruit la structure des lycées. Et les conséquences peuvent être lourdes : multiplication des réunions entre collègues, multiplication des sièges en conseil de classe… mais potentiellement division de l'indemnité de suivi qui va avec.

Ce dispositif va donc alourdir la charge de travail des enseignants, renforcer une gestion locale des ressources humaines et permettre finalement aux collègues de gagner moins.

Le **SNALC** s'opposera à ce dispositif par tous les moyens à sa disposition. Il demande au ministère de repousser l'examen de ce texte et de mettre en place un groupe de travail qui permette d'étudier les questions pédagogiques et salariales.

Le **SNALC** rappelle que nous sommes en train de gérer une crise sanitaire : le ministère devrait avoir d'autres priorités que de faire joujou avec les indemnités des agents.

Le **SNALC** s'oppose également au poste de directeur d'école référent découpé en deux mi-temps. Ce poste de soutien, aux missions qui restent encore à définir, doit être un poste à temps plein. Comment un directeur d'école en exercice dans un établissement scolaire pourra-t-il cumuler ces deux emplois sachant que la priorité sera d'être avant tout sur son lieu d'exercice à temps plein, qu'il soit déchargé totalement ou partiellement.

Le **SNALC** dénonce ces « décharges déguisées » qui à coups sûrs, ne rentreront pas dans l'intérêt du service.

Ce directeur d'école référent devra être disponible et ne pourra se consacrer qu'aux missions qui lui incomberont. Un directeur d'école doit être avant tout un directeur d'école qui vit et exerce dans son école. C'est le coeur de son métier.

Le **SNALC** déplore la cascade de décharges déguisées qui entrainent des absences et des vacances de postes pour une fonction qui reste, selon nous, la plus importante d'un établissement scolaire.

Le SNALC 66